

Le journal de la Coise



Publication de : SIVU pour la restauration de la Coise et ses affluents pour le Canton de Saint-Galmier. Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hauts-du-Lyonnais. Communes de Fontanès, Marcenod et Saint-André-la-Côte.

Exemplaire gratuit

N° 8 - décembre 2003



EDITORIAL

Suite à l'agrément du dossier sommaire de candidature pour un deuxième contrat, les communes présentes sur le bassin versant ont décidé de poursuivre les actions engagées pour la reconquête de nos rivières avec des objectifs plus ambitieux.

Même si les objectifs du premier contrat ne sont pas tous atteints, le bilan est globalement positif. Le regard qui est porté sur nos cours d'eau a changé et il y a une véritable volonté d'œuvrer pour la restauration de la qualité de l'eau. Cette démarche a un coût et nous avons besoin de tous nos partenaires pour mener à bien ce nouveau projet.

Nous venons de vivre et nous vivons une année exceptionnelle. Au moment où nous bouclons la rédaction de ce journal n°8, la crue des 2 et 3 décembre 2003 nous amène à en modifier le contenu.

Les différentes actions engagées sur nos cours d'eau depuis 1996 n'ont pas empêché les rivières de sortir de leur lit mais cela, nous le savions en nous engageant dans la démarche concernant la restauration des cours d'eau, car la nature n'est jamais complètement domptée.

Il semble par contre que tous les travaux de nettoyage des berges des rivières qui ont été effectués sur plusieurs dizaines de kilomètres ont évité de voir des ponts et des passerelles emportés par des arbres à la dérive.

Nous sommes passés en deux mois de la "sécheresse du siècle" à la "crue du siècle". Ces événements climatiques extrêmes nous montrent que les cours d'eau restent des milieux très fragiles et que toute intervention sur le bassin versant peut avoir des conséquences sur les biens et les personnes.

La sécheresse et la canicule de cet été ont touché toute la population du bassin versant et particulièrement tous ceux qui ont besoin de l'eau pour leur activité. Les conséquences ont été importantes sur la faune aquatique et sur la qualité de l'eau.

La vallée de l'Anzieux et principalement les communes de Montrond-les-Bains, Saint-André-le-Puy et Bellegarde-en-Forez avaient déjà été touchées par des inondations suite aux orages des 20, 21 et 22 juillet 2003.

Lors de pluies diluviennes où 150 mm voire plus de 200 mm tombent en trois heures sur une région, aucun réseau d'eaux pluviales, aucun cours d'eau ne sont capables de les absorber et de les évacuer.

Les inondations survenues début décembre ont causé de gros dégâts matériels : maisons particulières et entreprises inondées, routes arrachées, terres agricoles emportées ou recouvertes de sable et de cailloux, arbres déracinés.

La nécessité de poursuivre les travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant est confirmée et pour cela nous avons renforcé notre équipe par le recrutement d'une technicienne rivière qui a entre autres la responsabilité technique des deux équipes d'insertion qui œuvrent sur le bassin versant de la Coise.

Nous devons tous ensemble poursuivre nos efforts pour retrouver sur l'ensemble du bassin versant de la Coise, le "bon état" de toutes nos rivières.

Jean-Yves CHARBONNIER,
adjoint au Maire de Saint-Galmier,
Président du SIVU pour la Restauration de la Coise.

Jean-Paul SEUX,
Maire de Saint-Médard-en-Forez
Président de la Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais

Roger PEILLON,
Maire de Saint-Symphorien-sur-Coise
Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
des Hauts du Lyonnais (S.I.A.H.L.)

Vers un deuxième contrat de rivière

Le 18 février 2003, une équipe composée de Jean-Yves CHARBONNIER, Michel SEON, Roger PEILLON et Yves PIOT, est allée à Paris devant la Commission Nationale d'Agrément, défendre le projet de mise en œuvre d'un deuxième contrat de rivière sur le bassin versant de la Coise.

Cette même délégation a présenté ce projet à la Commission Environnement du Conseil Régional le 20 mars 2003.

Dans les deux cas la réponse a été positive, ce qui permet aux structures intercommunales présentes sur le bassin versant de la Coise de lancer dès aujourd'hui des études préalables nécessaires à identifier plus précisément les axes sur lesquels il va falloir agir pour poursuivre le travail de reconquête des milieux aquatiques.

Si la Commission Nationale d'Agrément a donné un avis favorable, elle a tout de même alerté les élus sur quelques points qui devront être pris en compte lors de l'élaboration du programme de travaux à inscrire dans un deuxième contrat de rivière et particulièrement il sera nécessaire :

- ✓ de trouver une articulation entre le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA2) et le Contrat de Rivière;
- ✓ d'améliorer les connaissances hydrauliques sur la partie aval du bassin versant;
- ✓ de réaliser un schéma directeur d'assainissement;
- ✓ d'étudier une réorganisation des domaines de compétences des structures porteuses;
- ✓ d'envisager le renforcement de l'équipe d'animation;
- ✓ d'organiser la mise en place du contrôle de l'assainissement non collectif.

Yves PIOT,
Chargé de Missions

LE JOURNAL DE LA COISE N° 8

Edition spéciale de la Piaillée - décembre 2003

Edité par le Comité de Coordination
des Monts du Lyonnais
Château de Pluvy - 69590 Pomeys
Tél. 04 78 19 08 50

Directeur de la publication :
Ginette DÉCULTIEUX

Rédacteur en chef : Henri BARCET

Comité de rédaction :
Commission Communication du Contrat de Rivière
Coise autour de Yves PIOT Chargé de Missions

Tirage : 26.500 exemplaires. Distribution gratuite

Impression : Imprimerie des Monts du Lyonnais
69850 Saint Martin en Haut - © 04 78 19 16 16

Des études en 2004 pour améliorer notre connaissance du bassin versant

Diagnostic actualisé de la qualité physico-chimique, hydrobiologique et piscicole des cours d'eau

Cette étude consiste dans un premier temps à effectuer sur un an au minimum quatre prélèvements d'eau sur de nombreux points répartis sur le bassin versant. De mars à octobre, des techniciens vont réaliser des prélèvements pour mesurer une multitude de paramètres (teneur en oxygène, matières azotées, nitrates, matières phosphorées, particules en suspension, température, acidification et prolifération végétales).

Cette première phase permet de renseigner sur la présence et la nature des polluants. Une deuxième phase est nécessaire pour identifier les effets des perturbations causées par les pollutions sur les communautés animales en place dans les cours d'eau. Dans ce cas on réalise un I.B.G.N. (Indice Biologique Global Normalisé) qui consiste à déterminer les différentes espèces d'invertébrés qui vivent au fond des cours d'eau, dans le sable, sur ou sous les pierres ou sur les débris végétaux. Certaines espèces sont très sensibles à la pollution, leur présence dans les cours d'eau est parfois le témoignage d'une bonne qualité de l'eau.

Schéma directeur d'assainissement

Depuis plus de cinq ans, les communes ont lancé à leur échelle un diagnostic du fonctionnement des réseaux de collecte et de traitement des eaux usées. Cette étude permet de connaître toutes les anomalies : mauvais branchement, fuite des eaux usées dans les nappes souterraines, dysfonctionnement des déversoirs d'orage, drainage des eaux de source ou autres appelées souvent eaux claires parasites. L'inventaire de ces problèmes permet d'élaborer un programme de travaux et de les planifier dans le temps.

Une deuxième phase de ce schéma consiste à établir à l'échelle communale une carte qui va distinguer des zones où l'assainissement sera collectif donc à la charge de la commune, ou non collectif. Dans ce deuxième cas, c'est au particulier de mettre en œuvre un ouvrage de prétraitement qui permettra de rejeter des eaux épurées dans le milieu naturel.

Le choix pour déterminer les secteurs relevant de l'assainissement collectif ou non collectif se fait sur des critères techniques et économiques. Pour exemple, un Assainissement Non Collectif (A.N.C.) coûte aujourd'hui entre 3 800 et 4 600 euros. Un collecteur d'eau usée coûte environ

152 euros par mètre linéaire. Au delà de trente cinq mètres linéaires, l'assainissement non collectif coûte plus cher que l'assainissement collectif.

Même si le choix ne se fait pas que sur un critère économique, cet exemple montre qu'il n'est pas souhaitable d'envisager des réseaux de collecte systématique si l'assainissement non collectif est possible. L'impossibilité de mettre en place un A.N.C. est souvent lié au manque de terrain.

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement ne pourra être réalisée que lorsque toutes les communes auront réalisé le schéma d'assainissement communal.

Ce schéma directeur devra permettre d'assurer la cohérence entre tous les projets, tant au niveau technique qu'au niveau de la planification dans le temps.

Approfondir la connaissance du risque lié aux inondations

Sur la base de l'étude de la Compagnie Nationale du Rhône réalisée en 1993, il est nécessaire de réaliser une étude plus fine afin de connaître les risques d'inondation pour des crues de fréquences décennales, quinquennales ou centennales.

Aujourd'hui il n'est pas possible de garantir le risque « 0 » en terme d'inondation, mais il est souhaitable d'avoir une connaissance précise du risque afin de l'intégrer dans tous les projets d'aménagement du territoire.

Cette étude d'inondabilité va concerner la Coise, de Saint-Galmier à Montrond les Bains, le Volvon sur les communes de Veauche et Chamboeuf et enfin le Petit Volvon ou la Sonde.

Définir une stratégie de communication

Depuis la signature du premier contrat de rivière, les élus des communes du bassin versant ont souhaité informer, communiquer sur tout ce qui est fait en faveur de l'amélioration de l'eau.

Afin de sensibiliser le maximum de personnes et trouver les moyens les mieux adaptés pour communiquer, une mission va être confiée à un bureau d'études qui devra proposer un plan de communication qui précisera les messages à faire passer, les messagers et les outils nécessaires.

Pour toute information sur le Contrat de Rivière Coise
Contact : Yves PIOT et Emilie DUFAUX - Le Cloître
Boulevard Cousin - 42330 Saint-Galmier - Tél./fax 04 77 52 54 57
e-mail : yvespiotcoise@msn.com

Une année que nous ne sommes pas prêts d'oublier

Sécheresse et canicule

Les conditions météorologiques caniculaires de cet été ont eu des conséquences non négligeables pour notre environnement.

De décembre 2002 à octobre 2003, le déficit pluviométrique a atteint presque 50 % sur notre région. Cette situation est pire que celle que nous avons vécu en 1976. Les nappes phréatiques ont sensiblement baissé pour atteindre

Ce phénomène a aussi provoqué l'assèchement d'un grand nombre d'affluents de la Coise. Seuls l'Anzieux, la Coise et le Volvon ont conservé un petit filet d'eau grâce aux rejets des stations d'épuration. Pour exemple, en aval du Pont Français à Saint Symphorien sur Coise, le débit de la Coise provenait à 80 % du rejet de la station implantée sur cette commune, d'où l'importance d'une bonne exploitation de ce système d'épuration.

impossible à mettre en place car il n'y avait aucun milieu pouvant les recevoir et le stress vécu lors de cette pêche par un poisson déjà affaibli aurait été fatal à un grand nombre d'entre eux. Certaines rivières ont vu leur cheptel piscicole disparaître presque en totalité. Ce sont les truitelles qui ont été les premières touchées par ce sinistre. Afin de protéger les rescapés et de conserver des poissons reproducteurs potentiels sur les départements du Rhône et de la Loire, les Fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ont mis en place une fermeture de la pêche sur les cours d'eau de première catégorie, entre le mois de juillet et la date de fermeture définitive.

Suite à des investigations sur le terrain, il a été constaté que les rivières ne sont pas mortes pour autant. La reproduction des truites cet hiver devrait être efficace car l'on sait que lorsque les populations sauvages subissent un stress important, elles s'adaptent pour recoloniser le milieu rapidement. Aussi, il ne semble pas souhaitable de se lancer dans une politique de repeuplement massif, mais de faire preuve d'un peu de patience et laisser faire la nature.

Dernière minute: l'hypothèse d'une reproduction importante est aujourd'hui compromise suite à la crue du 2 décembre.

Alexandra DE PAU,
Animatrice C.C.M.L.



La Coise au Pont Colas à Larajasse - Juillet 2003

des niveaux inférieurs à la normale. Ce déficit en eau a obligé les autorités à prendre des mesures de restriction en matière de prélèvement pour des usages domestiques et agricoles. Il a fallu attendre le mois d'octobre pour que la situation s'améliore grâce aux épisodes pluvieux que nous avons connus.

La faune aquatique, et plus particulièrement les truites, ont souffert de cette situation à cause du manque d'eau dans le lit des rivières ou du manque d'oxygène dû à l'élévation de la température de l'eau. Si à un moment, on a envisagé de réaliser une pêche pour sauver ces poissons, il a fallu vite se rendre à l'évidence que cela était

Orages et inondations

Dans le journal n°7 paru en décembre 2002, nous avions annoncé que notre région ne ressemblait pas aux régions du Sud de la France qui sont sous l'influence des orages Cévenols mais qu'exceptionnellement nous n'étions pas à l'abri de fortes précipitations.

Les 20-21 et 22 juillet 2003, des orages d'une extrême violence se sont abattus sur les communes du Val d'Anzieux, de Montrond les Bains à Chazelles-sur-Lyon.

Même si ces chiffres paraissent énormes, il est tombé 260 mm d'eau en trois heures sur la commune de Montrond les Bains. Sur ce même secteur le cumul des précipitations est de 330 mm sur trois jours ce qui représente 40 % de la pluviométrie annuelle (environ 800 mm).

Ce phénomène reste exceptionnel et très localisé mais il peut se reproduire n'importe où et n'importe quand. Il importe donc de rester vigilant dans l'aménagement du territoire pour ne pas faire de ces aléas climatiques des catastrophes ayant des conséquences humaines, économiques et environnementales.

La crue du 2 décembre

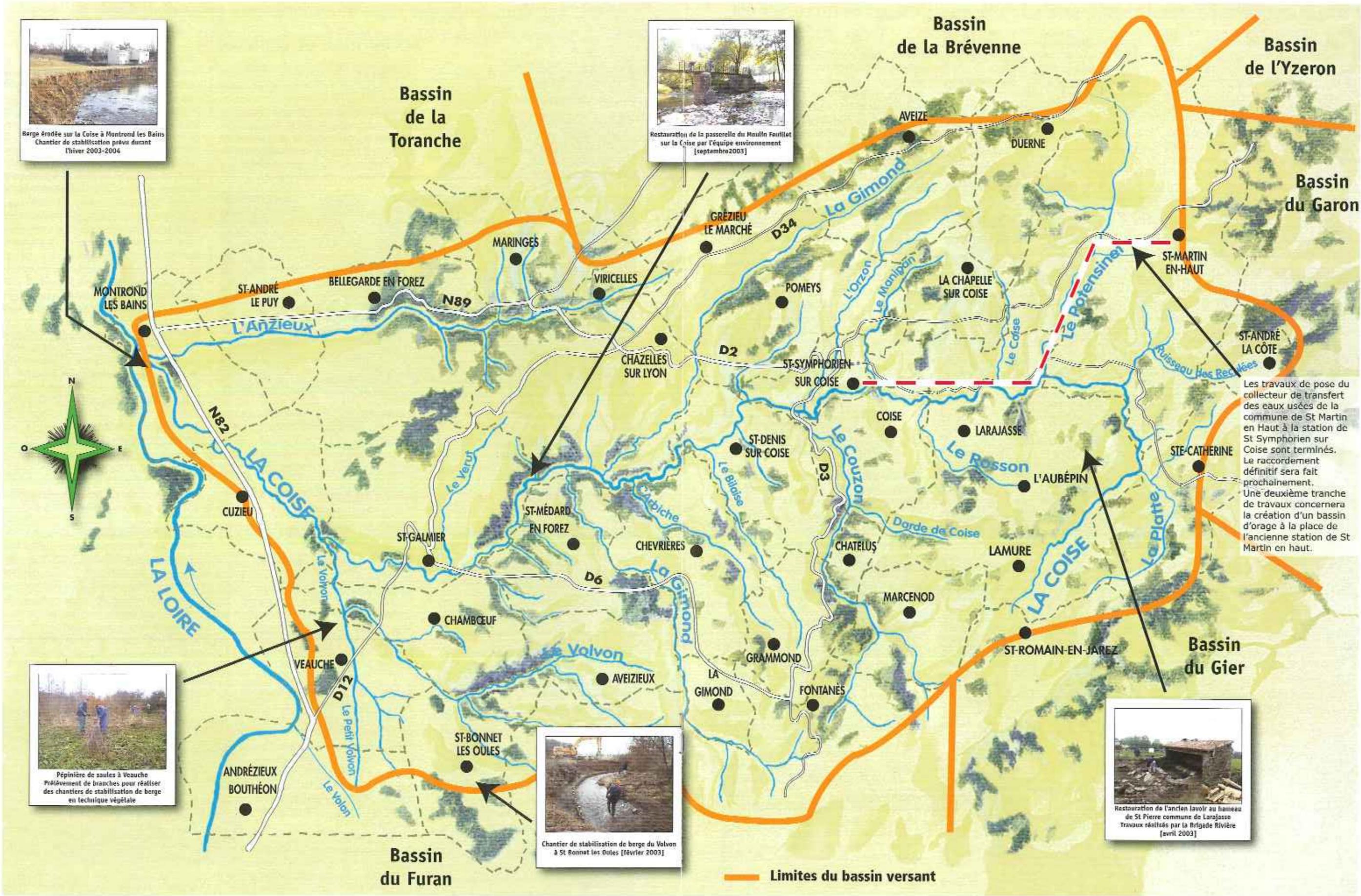
Les 1er et 2 décembre derniers, des pluies discontinues se sont abattues sur tout le bassin versant de la Coise. En 24 heures, 122 mm d'eau sont tombées, le cumul sur 36 heures a été de 160 mm voire 200 mm sur certains secteurs. Les précipitations ont fait grossir les cours d'eau et dès le mardi 2 décembre à midi, on atteignait un débit de plus de 70 m³/seconde au Pont du Nézel où le limnigraphe permet de suivre en continu le débit du cours d'eau. De mai à octobre, le débit de la Coise est resté inférieur à 0,1 m³/seconde, ce qui reste exceptionnel. Le débit moyen sur une année normale est de 1,65 m³/seconde. Lors d'une crue décennale, le débit au Nézel est de 30 m³/seconde. A ce jour, nous ne pouvons pas l'affirmer, mais il semble que la crue du 2 décembre est égale à une crue centennale.

Toute la vallée de la Coise a été inondée, les maisons et entreprises très proches de la rivière ont été envahies par les eaux. Lorsque les terrains agricoles situés en bordure de cours d'eau ont été labourés pour planter des prairies ou des céréales, la rivière a sur son passage emporté toute la terre végétale. Parfois d'autres parcelles ont été recouvertes de 10 à 80 cm de sable et de galets.

Nous pouvons tout de même constater que tous les tronçons de rivière où les berges sont couvertes d'arbres et d'arbustes en continu, les terrains riverains, même s'ils ont été submergés, n'ont pas subi de dégâts importants. Dans ces cas, la végétation rivulaire a joué un rôle tampon et a dissipé l'énergie du courant.



La Coise au Pont Colas à Larajasse - 2 décembre 2003



Berge érodée sur la Coise à Montrond les Bains
Chantier de stabilisation prévu durant l'hiver 2003-2004



Restauration de la passerelle du Moulin Faulliet sur la Coise par l'équipe environnement [septembre 2003]



Pépinière de saules à Veauche
Prélevement de branches pour réaliser des chantiers de stabilisation de berge en technique végétale



Chantier de stabilisation de berge du Volvon à St Bonnet les Oules [février 2003]



Restauration de l'ancien lavoir au hameau de St Pierre commune de Larajasse
Travaux réalisés par la Brigade Rivière [avril 2003]

Les travaux de pose du collecteur de transfert des eaux usées de la commune de St Martin en Haut à la station de St Symphorien sur Coise sont terminés. Le raccordement définitif sera fait prochainement. Une deuxième tranche de travaux concernera la création d'un bassin d'orage à la place de l'ancienne station de St Martin en haut.

Un système d'assainissement adapté aux petites communes

La Gimond fait partie des communes pionnières en matière d'assainissement en utilisant un principe qui sort des sentiers battus : elle s'est équipée d'une station d'épuration sur filtres plantés de roseaux, son installation précédente ne donnant plus satisfaction en terme d'épuration. Ce système étant peu connu sur le département de la Loire, elle a dû imposer son choix et convaincre ses interlocuteurs frileux que ce type d'installation était adapté à ses besoins. Le choix de ce procédé a fait l'objet d'études préalables, de rencontres avec d'autres communes utilisatrices comme Montrouant (69).

La station, mise en service en juillet 2001 est installée sur un terrain de 2 900 m², acquis spécialement par la mairie. Elle a une capacité de 200

équivalents habitants⁽¹⁾ et une extension est possible jusqu'à 400 équivalents habitants. Sont raccordés aujourd'hui, environ 35 foyers, le centre d'hébergement, le restaurant et la salle polyvalente, ce qui correspond à une centaine d'équivalent habitants et exclusivement à de l'eau domestique. La station peut faire face à de très forts débits ponctuels liés à l'utilisation des structures communales.

La commune a retenu cette solution en matière d'épuration car elle présente beaucoup d'avantages (voir article ci dessous).

Le coût total d'une telle opération (construction de la station d'épuration mais aussi du réseau séparatif des eaux pluviales et des eaux usées)

s'élève à 300 000 euros. Cette opération a été financée par le Conseil Général de la Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Commune.

Ce projet a été accompagné par une campagne d'information et de sensibilisation des habitants du village sur les conduites à tenir avec l'utilisation de ce genre d'équipement comme court-circuiter sa fosse septique pour que les effluents soient bruts et non fermentés ou ne pas rejeter des produits toxiques qui risquent de détruire les micros organismes...

Chaque semaine la station traite environ 40 m³ d'effluents. L'eau rejetée dans la Gimond est analysée au rythme d'une fois par semaine (analyse des nitrates, de l'ammonium). De plus, la commune a souscrit un contrat avec la Mission d'Assistance de la Gestion de l'Eau (M.A.G.E.) du Conseil Général, qui contrôle 1 à 2 fois par an la qualité de l'eau rejetée et qui garantit ainsi le bon fonctionnement de l'équipement. Il a fallu attendre un an pour que l'efficacité de la station soit complète, temps nécessaire à la pousse des roseaux et au développement des micro-organismes. Aujourd'hui, les eaux rejetées sont compatibles avec les objectifs de qualité de la rivière "La Gimond" qui est de qualité bonne.

Alexandra DE PAU



Une station bien intégrée dans le paysage

(1) Equivalents habitants: unité de mesure des effluents. Par exemple, 1 000 équivalents-habitants correspondent au volume du rejet, industries comprises, qui équivaut à celui d'une population de 1 000 personnes.

Des graviers, des roseaux et des micro-organismes : tous les ingrédients sont réunis pour faire une station d'épuration

Le traitement des eaux usées "sur filtres plantés de roseaux" consiste à faire circuler par gravité, les effluents domestiques bruts au fil de bassins successifs aménagés en paliers, dans lesquels on a pris soin de créer grâce à des minéraux et des végétaux, un milieu extrêmement favorable à l'activité épuratoire de l'eau.

Ce procédé est écologique car il s'intègre parfaitement au paysage et ne requiert qu'une emprise au sol de 1,5 m² à 2 m² par équivalent habitant. Il ne produit pas de nuisance visuelle, sonore ou olfactive pour les riverains et ne génère pas de problème de stockage et de traitement des boues. De plus, il est économique car une pente naturelle suffisante permet de fonctionner sans apport d'énergie et il nécessite une intervention humaine réduite à sa plus simple expression pouvant être facilement assurée par son utilisateur : un dégrillage et une manœuvre de vannes tous les 3 à 7 jours, un fauchage et un nettoyage annuels. Il peut s'adresser aussi bien à des communes qui ont

besoin de traiter des ensembles de 20 à 2 000 équivalents habitants qu'au domaine privé comme des exploitations agricoles, des centres d'hébergements...

La mise en œuvre reste quand même relativement spécifique tant dans la conception des bassins, que dans l'épaisseur des couches filtrantes, ou la granulométrie et la provenance des matériaux.

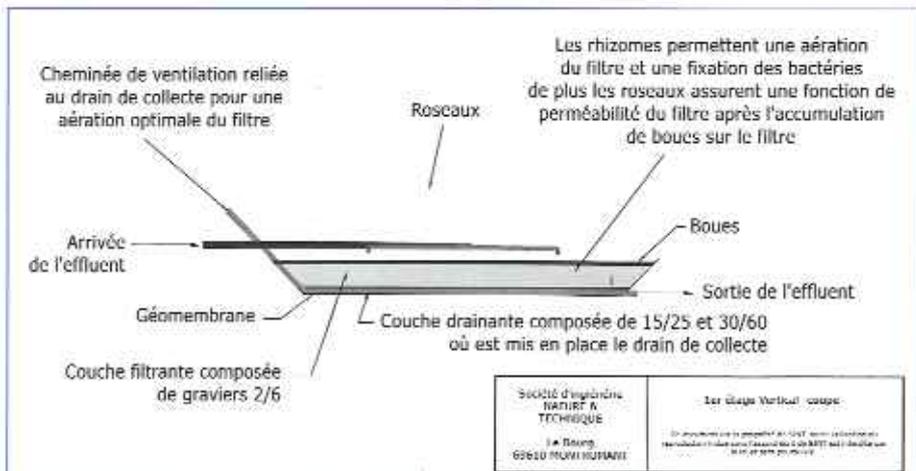


Schéma de principe d'un filtre à sable planté de roseaux

Source : S.A.N.T.

De l'assainissement collectif pour des hameaux

En matière d'épuration, la commune de Grammond est équipée d'une lagune pour traiter les eaux usées du bourg. Elle s'est trouvée confrontée à un problème de traitement des effluents pour les hameaux situés sur les lieux dits le Villard, la Mardonnière, d'une part Combe-Lagier, le Chambon et l'Orme d'autre part. La mairie a opté pour la construction de deux stations de filtres plantés de roseaux d'environ 80 à 90 équivalents habitants. Le choix a été fait après avoir été aiguillé vers cette solution par un agriculteur du village ayant ce type d'installation sur son exploitation, visité d'autres communes exploitant le même type de station comme La Gimond ou Montromant et provoqué des rencontres entre les habitants des hameaux concernés et les riverains des stations déjà en service. De plus, Grammond a été séduit par les mêmes arguments en faveur de la station sur filtres plantés de roseaux que La Gimond.

Les travaux de construction des stations sont précédés par des travaux de pose de canalisation. L'investissement concernant le traitement représente un coût d'environ 140 000 euros hors taxe financé à environ 70 % par la Région, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Vous allez en entendre parler...

S.P.A.N.C.: Service Public d'Assainissement Non Collectif

A compter du 1^{er} janvier 2006, le maire sera responsable du bon fonctionnement de l'assainissement non collectif, c'est à dire qu'il devra mettre en place un service public pour contrôler le bon fonctionnement des systèmes d'épuration des particuliers.

Ce service pourra être mis en place à l'échelle communale, intercommunale voire à l'échelle d'un bassin versant.

D.C.E.: Directive Cadre Européenne

Un cadre européen pour la politique de l'eau.

La directive s'inscrit dans la continuité des principes qui gouvernent la gestion de l'eau en France depuis de nombreuses années mais la nouveauté est qu'elle consiste à rendre nécessaire l'établissement d'objectifs de résultats pour tous les milieux.

La Directive Cadre fixe comme objectif en 2015, le "bon état" des milieux aquatiques: rivières, lacs, eaux souterraines, littoral, etc.

La politique de l'eau ne doit plus être uniquement "réparatrice", elle doit être intégrée et partie prenante des autres politiques sectorielles d'aménagement du territoire.

La Directive Cadre qui doit fixer des objectifs doit pour cela ouvrir une large concertation avec tous les acteurs locaux.

Sur le bassin versant de la Coise l'objectif "bon état" écologique implique un certain nombre d'actions pour diminuer l'impact des pollutions domestiques, agricoles et industrielles. Le bon état écologique correspond à la couleur verte sur les cartes de qualité de l'eau des cours d'eau.

Les roseaux au service de l'agriculture

Michel et Nicole Vernay, agriculteurs depuis 12 ans sur la commune de Maringes, font partie des agriculteurs qui ont choisi d'épurer les eaux rejetées par leur exploitation grâce à une station sur filtres plantés de roseaux. Ils ont entrepris cette démarche dans le cadre de la mise aux normes de leur installation, ceci représentant 1/3 des investissements, soit 5 828 euros Hors Taxe.

Depuis un an et demi, sont traités les eaux usées utilisées par la fromagerie, l'abattoir à volailles, lors du nettoyage de la machinerie de la stabulation et de la maison. N'est pas déversé dans le filtre le petit lait produit par les fromages, celui-ci sert à désaltérer les vaches et elles en raffolent !!! 200 m³ sont traités annuellement et rejetés dans

la nature. Les analyses effectuées sur les eaux brutes et en sortie d'installation montrent que le traitement est efficace.

Monsieur et Madame Vernay ont été épaulés dans leur démarche par la Chambre d'Agriculture et ont



La station est au pied de l'exploitation

travaillé en partenariat avec leurs fournisseurs, le chantier de leur exploitation étant expérimental sur le département de la Loire.

Ils ne regrettent pas d'avoir fait ce choix car ils n'ont plus aujourd'hui à porter le souci de la pollution générée par leur activité (ni à en subir les inconvénients). Et si tout le

monde, agriculteurs ou non, se souciait un plus de ce problème d'épuration des eaux usées, notre environnement s'en porterait que mieux.

... Brèves... Infos... Brèves... Infos... Brèves...

Coordonnées des gardes du C.S.P.

Deux nouveaux gardes pêches au sein du Conseil Supérieur de la Pêche:

Coté Loire: Pascal PERROTI - Tél. 06.72.08.14.61

Coté Rhône: Jean-Michel POINAS - Tél. 06.79.84.71.58

Un nouveau technicien pour le bassin versant de la Coise

Depuis le mois de juillet, il n'y a plus une mais deux personnes pour s'occuper de notre rivière "La Coise". En effet, Yves Piot est maintenant secondé dans sa mission par Emilie Dufaux. Ainsi, il va pouvoir se consacrer pleinement à la préparation du second contrat de rivière. Emilie, quant à elle, prend en charge le suivi des actions sur le terrain, aussi bien au niveau des travaux, que de l'animation des équipes, la sensibilisation du public scolaire, la communication et les relations avec les partenaires associatifs. Ainsi, la majorité de son temps de travail est consacré aux chantiers, le reste à la pédagogie, la communication et l'information et les tâches administratives.

Forte d'une expérience sur le terrain pendant cinq ans en tant que technicienne rivière sur une rivière de Haute Savoie, Emilie a tout de suite été opérationnelle et c'est ce que recherchaient les personnes qui l'ont recrutée. Depuis son arrivée, elle arpente les vallées du bassin versant, elle prend des contacts avec les riverains, les agriculteurs,

les pêcheurs. Elle met également la main à la pâte quand il s'agit de faire des travaux sur les bords des rivières. Ayant en plus de sa formation de technicienne environnement, suivi une formation d'élagueur/grimpeur, elle a une approche très pratique du métier.

Avec la venue d'Emilie, les collectivités se sont données les moyens d'aller plus loin dans la démarche engagée pour pérenniser les actions en faveur des cours d'eau.



Emilie Dufaux au bord de la Coise

Le Contrat a repris le chemin de l'école

Un des volets d'actions du Contrat de Rivière est la communication autour des actions engagées, la sensibilisation de la population du bassin versant et plus particulièrement les enfants sur l'intérêt de protéger et d'aménager les cours d'eau. L'année 2002-2003 a tenu toutes ses promesses. Plus de 1000 enfants de la maternelle au collège ont participé à une animation ou ont utilisé des outils pédagogiques proposés par le Contrat de Rivière en collaboration avec le C.C.M.L.

Le bilan 2002-2003

Issus de 19 écoles réparties sur 15 communes (dont 9 dans la Loire et 6 dans le Rhône), les enfants ont pu être sensibilisés sur le thème de l'eau :

- en travaillant sur le passeport Coise (632 passeports ont été distribués gratuitement),
- en utilisant les documents des malettes pédagogiques mises à disposition (15 écoles les ont empruntées durant 39 semaines),
- en faisant des expériences en classe (prêt de la mallette d'expérimentation à 3 écoles durant 9 semaines, cet outil a été proposé en cours d'année suite à une demande des enseignants),
- en découvrant l'exposition du Contrat de Rivière (celle-ci a été prêtée à 6 écoles et 1 bibliothèque durant 15 semaines),
- en participant à une animation proposée par Alexandra De Pau, animatrice du C.C.M.L., sur les "gestes citoyens pour économiser et préserver les ressources en eau" (32 classes en ont bénéficié),
- en se rendant sur le terrain pour découvrir la rivière et son environnement en compagnie d'Yves Piot, technicien de rivière, et/ou d'Alexandra De Pau (616 enfants ont eu le plaisir de se rendre aux bords de la Coise ou d'un de ses affluents),

- en visitant des sites spécifiques liés à l'eau comme les stations d'épuration (Aveizieux, Plancieux et Saint Galmier) ou les moulins (La Gimond),



Découverte de la rivière les pieds dans l'eau

- en prenant part à une journée exceptionnelle comme l'ont fait cette année les 110 enfants de l'école privée d'Aveizieux.

Une enquête de satisfaction nous permet de dire que globalement, les équipes enseignantes sont



Petite pêche aux invertébrés

satisfaites des outils pédagogiques et des animations que leur propose le Contrat de Rivière et apprécient cette volonté de sensibilisation du public scolaire.

Les projets pour 2003-2004

Pour cette nouvelle année scolaire, les communes du bassin versant par l'intermédiaire du SIVU souhaitent poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des écoles primaires. Ces dernières ont été informées en août de cette continuité et du contenu des différentes actions proposées.

Emilie DUFAUX a rencontré les écoles intéressées ce qui a permis de programmer et de planifier les interventions sur l'année 2003/2004 en se calant sur les projets pédagogiques des enseignants.

Cette implication se traduit par des animations en classes, des sorties thématiques au bord de la rivière ou sur des sites spécifiques comme des stations d'épuration. Il y a aussi la mise à disposition de l'exposition du contrat de rivière avec la maquette du bassin de la Coise, puis de 4 malles pédagogiques classées par thèmes et d'une malle permettant de réaliser diverses expériences sur l'eau. Le passeport Coise est toujours d'actualité pour les enfants.

La participation des écoles est importante puisque cette année, ce sont 26 classes réparties sur 15 communes qui manifestent leur intérêt pour le thème de l'eau. Les projets qui se dégagent sont : les économies d'eau et l'écocitoyenneté, les eaux usées et leur épuration, la qualité de l'eau, le fonctionnement des cours d'eau, les perturbations du milieu, les aménagements de la rivière, la vie au bord de l'eau...

Presque autant de thèmes que de classes impliquées, ce qui montre bien la motivation des écoles à sensibiliser des enfants déjà réceptifs au respect et à l'attachement de leur environnement.

**Alexandra DE PAU
et Emilie DUFAUX**

Environnement peut rimer avec insertion

Vous les avez peut être croisés au détour d'un chemin ou le long des berges d'une rivière en train de nettoyer, débroussailler, planter, aménager...

Ils s'appellent la Brigade Rivière sur le département du Rhône ou l'Équipe Environnement pour le département de la Loire et sont respectivement encadrés par Pierre Bissardon et Hervé Baronnier.



La Brigade Rivière

Ces équipes constituées de personnes venant d'horizons divers et aux parcours différents ont pour mission d'effectuer des travaux en lien avec les cours d'eau. Le travail est varié puisque cela peut aller de la maçonnerie à l'abattage d'arbres en passant par l'élagage, le débroussaillage ou le ramassage et l'acheminement de détritiques... le tout au grand air.

Peuvent intégrer ces équipes, des personnes bénéficiaires du RMI, ayant une reconnaissance travailleur handicapé, des chômeurs de longue durée, tous souhaitant travailler au contact de la nature. Présents depuis un jour, deux ans ou plus, ils bénéficient d'un Contrat Emploi Solidarité (C.E.S.) ou d'un Contrat Emploi Consolidé (C.E.C.) et travaillent 20 ou 30 heures par semaine. Le travail s'effectue dans une bonne ambiance, celle-ci se construit au jour le jour, c'est l'alchimie des personnalités de chacun. Tous se plaisent dans leur travail, il est effectué dans de bonnes conditions. Ils sont encadrés parfaitement par Pierre et

Hervé, qui assument un rôle à la fois technique et social. En travaillant pour l'entretien de l'espace rural, ces hommes ont découvert la nature pour



L'Équipe Environnement

certaines, le maniement et l'entretien de machines pour d'autres... En espérant que cette expérience reste une étape positive, tremplin dans leur réinsertion professionnelle, nous ne pouvons que leur souhaiter bon vent.